

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU NOGENTAIS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE 21 JANVIER 2016

COMPTE RENDU

L'An Deux Mil Seize, le vingt et un janvier à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Nogentais s'est réuni à la salle polyvalente de SAINT AUBIN, sur la convocation qui lui a été adressée le treize janvier Deux Mil Seize, par le Président Christian TRICHE.

Étaient présents : Alain BOYER, Michel LENOIR, Gérard DAMBRINES, Jean-Jacques BOYNARD, Lucette ANDRY, Philippe BERGNER, Christian TRICHE, Nicole DOMEQ, Dominique MALEZIEUX, Pierre FERU, Françoise MOREAUX, Olivier DOUSSOT, Hugues FADIN, Patricia DURAND, Fabrice FANDART, Pascale MEYER, Jean-Pierre REGAZZACCI, Dominique ROBERT, Estelle BOMBERGER, Michel CUNIN, Nathalie STEIN, Dominique BOURBONNEUX, Philippe COUPPE DE LAHONGRAIS, Noël MATTHYS, Raphaële LANTHIEZ, Didier DROY, Catherine RIGAULT, Paul BUJAR, Elise GRAMMAIRE-MARION, Frédéric LENOUVEL.

Absents représentés : Michel JEROME par Jean-Marie BOURGOIN, Jacques VAJOU par Éric SAVOURE.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Thierry NEESER a donné pouvoir à Estelle BOMBERGER, Guy DOLLAT a donné pouvoir à Alain BOYER, Gilbert PERNIN a donné pouvoir à Paul BUJAR, Gilbert LEMAUR a donné pouvoir à Christian TRICHE, Gérard DELORME a donné pouvoir à Noël MATTHYS, Jean-Yves MATHIAS a donné pouvoir à Elise GRAMMAIRE-MARION.

Absents : Michel MORIOT, Bernard LAMORIL.

Madame Dominique BOURBONNEUX a été élue secrétaire de séance.

Membres en exercice	40
Membres présents	32
Membres ayant donné pouvoir	6
Absents	2
Votants	38

Ordre du jour

	<u>Rapporteurs</u>
Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2015	Christian TRICHE
Programme LEADER, portage du programme par la Communauté de Communes de l'Orvin et de l'Ardusson	Christian TRICHE
Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de l'Aube : présentation du projet d'amendement aux communes membres	Christian TRICHE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 DECEMBRE 2015

Le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2015 n'appelant aucune observation est lu et adopté à l'unanimité.

PROGRAMME LEADER – PORTAGE DU PROGRAMME PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ORVIN ET DE L'ARDUSSON

Le Président expose à l'assemblée que le territoire constitué des Communautés de Communes de l'Orvin et de l'Ardusson, des Portes de Romilly-sur-Seine, du Nogentais, de Seine Fontaine Beauregard et de Plancy l'Abbaye a

candidaté, par l'intermédiaire de l'Association Pays de Seine en Plaine Champenoise, au programme LEADER dans le but de bénéficier de fonds européens dans le cadre du FEADER.

Toutefois pour la mise en œuvre opérationnelle des dossiers qui seraient déposés dans le cadre de ce programme, il est proposé que la Communauté de Communes de l'Orvin et de l'Ardusson porte cette candidature LEADER, le Groupe d'Action Locale (G.A.L.) ainsi que la mise en œuvre du plan de développement pour le compte des cinq Communautés de Communes précitées.

Le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** après en avoir délibéré, à l'unanimité :

⇒ **ACCEPTÉ** que la Communauté de Communes de l'Orvin et de l'Ardusson :

- porte la candidature LEADER ;
- porte le Groupe d'Action Locale (G.A.L.) et assure la gestion et la mise en œuvre du plan de développement du programme LEADER ;
pour le compte des cinq Communautés de Communes suivantes :
- Communauté de Communes de l'Orvin et de l'Ardusson,
- Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine,
- Communauté de Communes du Nogentais,
- Communauté de Communes Seine Fontaine Beauregard,
- Communauté de Communes de Plancy l'Abbaye.

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DE L'AUBE – PRESENTATION DU PROJET D'AMENDEMENT AUX COMMUNES MEMBRES
--

Monsieur le Président, membre de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale, présente à l'assemblée communautaire le projet d'amendement qu'il déposera devant ladite commission dont la prochaine réunion est fixée au 4 mars 2016.

**COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE
DE L'AUBE**

**Projet de schéma départemental de coopération intercommunale
de l'Aube**

AMENDEMENT

déposé par Christian TRICHE

Membre de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale,

et présenté par M. le rapporteur général de la CDCI et/ou ses assesseurs

PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL

Projet de SDCI (Deuxième partie I 2) b) page 36) : « **Fusion communauté d'agglomération du Grand Troyes, communauté de communes des portes de Romilly-sur-Seine, communauté de communes du nogentais, communauté de communes Seine Melda**

Côteaux, communauté de communes de l'Orvin et de l'Ardusson et communauté de communes Seine Barse »

PRESENTATION DE LA PROPOSITION ALTERNATIVE AU PROJET DE SCHEMA :

La Communauté de Communes du Nogentais conserve son périmètre actuel.

EXPOSE DES MOTIFS :

La Communauté de Communes du Nogentais regroupe 17 032 habitants et reste donc supérieur au seuil des 15 000 habitants. Elle répond aux objectifs de population de l'article L 5210-1-1 du CGCT.

De plus, elle répond actuellement aux impératifs de la ruralité de son bassin de vie (*voir carte CGET jointe*) : développement économique, tourisme, petite enfance, déchets ménagers, ...

Selon le principe de libre administration des communes, la Communauté de Communes du Nogentais est favorable à la création de groupes de travail avec le Grand Troyes et les autres Communautés de Communes qui le souhaiteraient afin d'étudier les projets structurants (canal à grand gabarit, électrification de la ligne IV, tourisme, développement économique, ...) qui permettraient la création ultérieure d'un pôle métropolitain.

P.J. : 1 carte

Séance levée à 21 H 30.

Nogent-sur-Seine, le 25/01/2016

Le Président,

Christian TRICHE



Affiché le25 JAN. 2016

Le Président,

Christian TRICHE



